

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : SA d'HLM LOGIREM: aide départementale à la construction de 20 logements locatifs sociaux à Marseille 12ème arr. et transfert de soldes des subventions octroyées au Nouveau Logis Provençal en faveur de CDC Habitat Social.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logirem une subvention globale de 150 000 € pour la construction de 20 logements locatifs sociaux "Résidence Les Amaryllis" situés à Marseille 12ème arr., pour un coût prévisionnel de 3 118 407 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 5 logements en faveur du Département;
- d'approuver le transfert du solde des subventions octroyées à la SA d'HLM "Le Nouveau Logis Provençal" au bénéfice de la SA d'HLM "CDC Habitat Social",

- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée